



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

*Le Service
Polyvalent d'Aide et
de Soins à Domicile*

16 rue du Général Brunet
75019 PARIS

FINESS : 75 080 126 8

Fondation Maison des Champs

Siège social :
*55, rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92*

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

Rapport d'Activité 2019

AADom Solidarité 75

**SERVICE D'AIDE
ET D'ACCOMPAGNEMENT
A DOMICILE**

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SERVICE	p. 3
2. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2019	p. 6
A. Fonctionnement en Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)	p. 6
B. Eléments principaux de l'EPRD 2019	p. 6
C. Suivi de la télégestion	p. 7
D. Enquête annuelle	p. 7
E. Réorganisation du service	p. 8
F. Grèves du mois de décembre	p. 8
3. SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE AADom Solidarité 75	p. 9
A. Evolution des premières demandes	p. 9
B. Caractéristiques de la population accompagnée par le SAAD	p. 9
C. Evolution de l'activité du SAAD	
D. Plateforme de nuit unité logement spécialisée (ULS HEROL	p.12
E. L'ergothérapeute	p.12
4. LES RESSOURCES HUMAINES	p.14
CONCLUSION	p.16

1. PRESENTATION DU SERVICE

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs

Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile Fondation Maison des Champs

16, rue du Général Brunet
75019 PARIS

Téléphone : 01.48.03.86.10
Fax : 01.48.03.86.14

Directrice du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
Nadège TOUENTI
direction-saad@fmdc.fr
Tel : 01 48 03 85 93

La Fondation Maison des Champs, qui gère le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile, est reconnue d'utilité publique depuis 1932.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain.

Ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chaque individu, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui tels que les enfants, ou souffrant de fragilités dues à la maladie, au handicap ou au vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribue à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

« **Être chez soi, c'est être soi** » au milieu des siens et dans son quartier

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage. « Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

Le **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (AADom Solidarité 75)** de la Fondation Maison des Champs a été créé en 1971 et son arrêté d'autorisation publié en décembre 2004.

En 1981, un **Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)** d'une capacité de 30 places a complété son champ d'action.

Jusqu'au mois de novembre 2017 le **SSIAD** était autorisé à gérer une capacité de **340 places**, dont **30 affectées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et 10 places au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer.**

Depuis novembre 2017 le SSIAD gère **10 places supplémentaires au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer.**

En contrepartie de la création de la seconde ESA, le nombre de place du SSIAD au bénéfice des personnes en situation de handicap a été réduit à 25 à compter du mois de janvier 2018.

Conscient de l'importance de créer une synergie entre accompagnement, aide et soins à domicile, la Fondation Maison des Champs a saisi l'opportunité offerte par le décret du 25 juin 2004, de fonctionner en service polyvalent afin de permettre un accompagnement plus global des personnes fragilisées.

Les deux services ont donc été autorisés à fonctionner en **Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)** par arrêté préfectoral en **juillet 2007.**

La polyvalence est une démarche d'accompagnement **au service du « mieux être » de la personne accompagnée mais également des professionnels médico-sociaux.**

Elle permet :

- ✓ Une évaluation globale des besoins de la personne et de son entourage ;
- ✓ Une continuité de l'accompagnement dans la durée ;
- ✓ Une meilleure prévention des risques liés à la dépendance ;
- ✓ Une meilleure réactivité lorsqu'une situation d'urgence survient ;
- ✓ Une coordination renforcée des acteurs de l'aide et du soin ;
- ✓ Un évitement du morcellement des accompagnements ;
- ✓ Un maintien du lien social ;
- ✓ Un partage d'expérience interdisciplinaire.

Le SPASAD de la Fondation est également **gestionnaire d'un dispositif de nuit avec :**

- **1 Unité Logement Spécialisé (7 usagers)** située dans le 19^è arrondissement depuis juin 2009 (Héroid)
- **1 SAVS de nuit intervenant auprès de 14 usagers :**
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 18^{ème} arrondissement (Duployé)
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 10^{ème} arrondissement (Pont Canal)
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 18^{ème} arrondissement (Etex)
 - 1 Unité Logement Spécialisé situé dans le 19^{ème} arrondissement (Goix)
- Et un service de **Garde Itinérante de Nuit**, sur tout Paris depuis mars 2008. Ce service permet d'assurer la continuité de l'accompagnement à domicile de jour. Les prestations proposées sont non médicalisées et de courtes durées ; elles permettent d'effectuer un coucher tardif, un change, des visites de sécurisation, de donner des médicaments préparés par un IDE, etc.

Elles permettent de rassurer la personne, sa famille ainsi que les aidants.

Le SPASAD a trois finalités :

- Répondre sans discrimination à la demande de toute personne ayant fait le choix d'être accompagnée et soutenue afin de continuer à habiter son domicile et son quartier ;
- Répondre sans discrimination au signalement par un tiers pour une personne ayant besoin d'être accompagnée et soutenue afin de continuer à habiter son domicile et son quartier ;
- Inscrire l'accompagnement relationnel et médico-social à domicile dans une dynamique de développement de la personne.

L'organisation du SPASAD permet la mise en œuvre de la polyvalence de l'accompagnement.

Les évaluations de besoins se font conjointement par les responsables ou cadres de secteurs et les coordinateurs de soins si cela semble pertinent. Les professionnels se mobilisent, en sollicitant les partenaires autour du projet d'accompagnement de la personne.

Les directrices du SSIAD et du SAAD sont garantes du bon fonctionnement du service et de la qualité de l'accompagnement des personnes fragilisées et de leur entourage.

Dans le respect du Projet Associatif, conformément :

- à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- au décret du 25 juin 2004 concernant la mise en place des Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile,
- à la loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ».

Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile accompagne les personnes adultes, âgées, malades ou handicapées dans leur choix de vie au domicile.

Ce soutien repose sur un principe d'accompagnement pluridisciplinaire et personnalisé avec des modalités d'interventions pluridisciplinaires individualisées et concertées.

Le service évalue, avec la personne ses besoins d'aide et de soins, sa situation dans l'ensemble des dimensions médico-sociales et élabore en collaboration avec elle un projet d'accompagnement.

Le service coordonne ses interventions avec les partenaires sociaux, médicaux et médico-sociaux du secteur dans un souci de cohérence et d'efficacité.

L'évaluation interne du SSIAD a été réalisée en 2014 et celle du SAAD en 2016.

Les évaluations externes ont été réalisées respectivement en 2014 et 2017 et les autorisations renouvelées pour une durée de 15 ans, jusqu'en 2032 pour le SSIAD et 2034 pour le SAAD.

2. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2019

A. Fonctionnement en Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Conformément à la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 et notamment son article 75, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) modifie en profondeur les règles de la tarification traditionnelle et la procédure d'habilitation à l'aide sociale pour les établissements et services sociaux et Médico-sociaux (ESMS) du secteur des personnes handicapées notamment.

Conclu pour une durée de cinq ans, le CPOM couvre l'ensemble des ESMS du gestionnaire relevant d'un même ressort départemental.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen vise à favoriser l'adaptation de l'offre médico-sociale aux besoins des publics en situation de handicap sur le territoire parisien. Les dispositions du contrat permettent ainsi dans le cadre financier défini par le département de Paris (et par l'ARS) d'apporter de la souplesse dans la gestion des activités médico-sociale et de responsabiliser les gestionnaires associatifs.

Il émane d'un processus méthodologique de concertation entre l'autorité de tarification et la Fondation Maison des Champs et s'applique pour les exercices du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022. A partir de diagnostics partagés et au regard des orientations des parties, le CPOM fixe des objectifs et établit les modalités de financement pluriannuel par le département de Paris, notamment en fixant une activité prévisionnelle « plancher » des établissements et services entrant dans le périmètre du contrat.

Il précise les règles du contrôle par les autorités compétentes de la bonne utilisation des fonds publics ainsi délégués à la Fondation Maison des Champs et ses obligations.

Des objectifs spécifiques ont ainsi été déterminés autour des axes suivants :

- Qualité et offre de services à l'utilisateur
- Situation financière
- Situation du personnel
- Prévention, actions de socialisation et partenariats
- Qualité de la télétransmission

B. Eléments principaux de l'EPRD 2019 : développement du lien social entre les générations, les personnes accompagnées, les aidants, les salariés et les partenaires

Mise en place d'un partenariat avec l'Education nationale et l'école primaire de quartier, une convention « partenariat projet intergénérationnel Année scolaire 2019/2020 », a été signée pour formaliser ces échanges.

Les actions ont d'ores et déjà commencé en 2019 :

- o Goûter avec des centaines bénéficiaires du service
- o Sortie cinéma « la terre vue du cœur » en présence de l'auteur, l'astrophysicien Hubert Reeves.
- Organisation au sein du service d'un petit-déjeuner partenaires avec la participation de : la M2A, la Mairie du 19^e, les géiatres de l'Hôpital Lariboisière, l'Association des

Paralysés de France, le Lycée d'Alembert, l'association Accord'âge, le CMP situé rue de Crimée, le SAMU social, l'EHPAD COS Alice Guy.

- Développement d'un partenariat emploi avec le lycée d'Alembert dans le 19^{ème} : accueil des stagiaires, accompagnement et tutorat, recrutement en fin de cursus. Par ailleurs la directrice du service intervient dans les classes pour présenter le métier de l'aide à domicile ainsi que la Fondation et ses services.
- Organisation d'un atelier, en partenariat avec l'association COS et Silver Fourchette, à l'EHPAD Alice Guy 19^è. La diététicienne de la Fondation est intervenue sur des ateliers découvertes et dégustation de smoothies avec les bénéficiaires et les salariés du service.
- Organisation d'une exposition « Aide et Art » en partenariat avec l'association Basiliade : œuvres réalisées par les bénéficiaires, les salariés et les aidants de la Fondation. Evènement gratuit tant pour les artistes que pour les visiteurs. Les œuvres exposées étaient variées : peinture, photo, céramique, sculptures, mandalas, collage.

C. Suivi de la télégestion : objectif atteint sur le taux de correction attendu par la DASES

Pour rappel, la qualité de télétransmission est un des objectifs spécifiques du CPOM mis en application depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans ce contexte, un taux maximum de correction des interventions de 20% a été fixé par la DASES pour 2019 ;

L'objectif du taux est d'absorber les erreurs d'horodatage, oublis ou dysfonctionnements techniques, toutes les créations et modifications d'interventions faites à posteriori.

En cas de dépassement du taux fixé par le Département, les factures présentées seront écrêtées, déduisant ainsi le volume d'heures corrigées au-delà du taux de correction fixé.

Sur l'année 2019, le taux de correction est passé de 27% à 17%.

Le service d'Aide et Accompagnement à Domicile a alors entrepris de nombreuses actions afin de ramener le taux de correction en dessous de 20% :

- Suivi du taux d'oubli d'horodatage hebdomadaire par la directrice,
- Réunions d'équipe,
- Suivi individuel,
- Diffusion note de service,
- Courrier aux salariés,
- Mise à jour des numéros incompatibles (mise en place d'un document validé par DASES), 70 demandes validées en 2019,
- Formation proposée aux administratives.

La mobilisation de l'ensemble de l'équipe a permis de voir une baisse significative du taux de correction et d'atteindre l'objectif attendu, soit 17% en fin d'année.

L'étude pour la mise en place d'un système de télégestion mobile est également en cours, mise en place probable courant 2020.

D. Enquête annuelle

En 2019, une enquête de satisfaction a été proposée aux usagers.

Par ce moyen, nous essayons de mieux cerner ce que pensent les usagers des services rendus par la Fondation afin d'identifier plus précisément encore les axes d'amélioration.

92% des personnes qui nous ont répondu nous ont dit que le SPASAD avait su adapter ses interventions à l'évolution de leurs besoins et 93% nous disent qu'elles recommanderaient les services de la Fondation à quelqu'un qui serait dans la même situation.

Ces réponses sont encourageantes et nous entraînent plus encore à chercher à améliorer les services que nous vous proposons.

Cependant, 16% d'entre ceux qui nous ont répondu ont pointé le respect de plannings d'intervention comme axe d'amélioration.

Nous entendons ainsi axer nos efforts sur le respect des horaires annoncés et l'amélioration de l'organisation des remplacements.

E. Réorganisation du service

La nouvelle directrice du SAAD, Nadège TOUENTI a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2019.

Sur les chantiers à réaliser, des axes prioritaires ont émergé sur la qualité et le développement.

Il était fondamental de remettre en place des réunions avec les intervenants. Depuis octobre 2019 des réunions mensuelles sont organisées, un ordre du jour commun est préparé en réunion de service.

Tout au long de l'année 2019, des process et des outils ont été élaborés. Le classeur de liaison a été revu dans une version simplifiée. Le dossier recrutement a été mis à jour, avec une nouvelle fiche candidature, un test recrutement et une autorisation de références. Les réclamations des bénéficiaires sont désormais tracées dans le logiciel métier, le suivi et les actions y sont notifiés.

Des actions de prospection terrain ont été menées, distribution de flyers dans les pharmacies, cabinets médicaux, clubs 3^{ème} âge ... Les cadres et responsables de secteur ont désormais des objectifs de rencontre avec les partenaires dont ils doivent rendre compte dans un reporting hebdomadaire.

La baisse de l'activité a amené le service d'aide à se restructurer. Durant l'année 2019, le service a dû se réorganiser. Un poste de responsable de secteur a été supprimé, une refonte des secteurs a eu lieu. Cela a permis de rééquilibrer et de mieux répartir l'activité. Des groupes de travail ont permis de revoir la sectorisation.

Depuis novembre 2019, le service est organisé en 5 secteurs : Amérique1, Amérique 2, Buttes Chaumont, Flandres, Vilette. Cette réorganisation s'est faite dans un esprit participatif, l'équipe s'est adaptée à ces changements avec une forte volonté. La communication a été faite dans les réunions d'équipe, un courrier a été diffusé à l'ensemble des bénéficiaires.

F. Grèves du mois de décembre

Le service a subi en fin d'année les grèves avec d'importantes complications dans les transports en commun. La continuité du service a été assurée, les salariés ont fait preuve de courage et de ténacité. L'adjointe au Maire du 19^{ème} chargée de l'engagement solidaire des seniors a salué particulièrement les efforts des salariés de la Fondation Maison des Champs qui ont permis le maintien des interventions.

3. SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT AU DOMICILE AADom Solidarité 75

A. Evolution des premières demandes

Evolution des premières demandes

292 premières demandes ont été effectuées auprès du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour l'année 2019.

Sur l'ensemble de ces premières demandes, 36 ont concerné des demandes de prise en charge conjointes sur le SAAD et le SSIAD.

Répartition des demandes :

- Le tiers des demandes est orientés par les services de la Mairie du 19^{ème} arrondissement.
- 16% provient des travailleurs sociaux d'établissements de santé
- 16% provient d'internet, toutes sources confondues (moteur de recherche, site web, site de partenaires)
- Le restant est divisé à part quasi égale :
 - En interne part des demandes venant de l'ESA, du SSIAD et de recommandation de salariés de la Fondation
 - En externe de la Maison des Aînés et des aidants, et de recommandations de proches de la personne à aider.
- Enfin à la marge des Comités d'entreprise, de mutuelles, et de médecins traitants

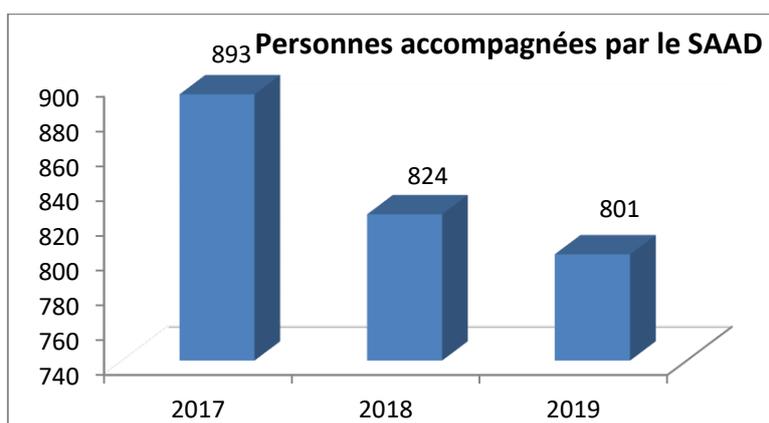
Le SPASAD poursuit par ailleurs les partenariats déjà mis en place :

- avec les hôpitaux publics et privés par le biais de contacts avec les assistants sociaux,
- avec les services d'Hospitalisation A Domicile pour des relais de prises en charge en soins,
- avec les organismes de tutelle afin de mettre en place les accompagnements les mieux adaptés.

B. Caractéristiques de la population accompagnée par le SAAD

Nombre de personnes accompagnées par le SAAD en 2019 : 801

Evolution du nombre de personnes accompagnées sur les trois dernières années



Répartition par tranches d'âge et par sexe des personnes accompagnées par le Service d'aide et d'accompagnement à domicile en 2019

Tranche d'âge	Homme	Femme	Total	Pourcentage
≤ 55 ans	37	43	80	10 %
55-60 ans	19	14	33	4 %
60-70 ans	40	54	94	12 %
70-80 ans	40	121	161	20 %
80-90 ans	72	197	269	33 %
90-100 ans	37	121	158	20 %
≥ 100 ans	1	5	6	1 %
TOTAL	246	550	801	100%
MOYENNE	74	80	77	

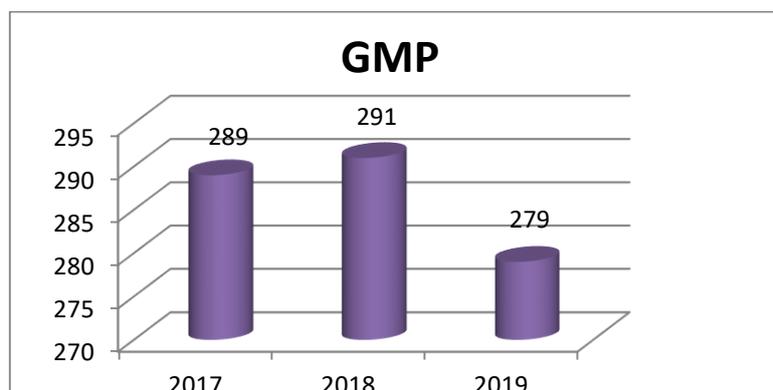
La moyenne d'âge des personnes accompagnées par le SAAD est proche de 78 ans.

- Ages :
 - moins de 70 ans : 26 %
 - plus de 70 ans : 74 %
- Sexe :
 - femmes : 69 %
 - hommes : 31%

Répartition par GIR

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6
Nombre	20	71	99	249	130	232
Pourcentage	2,55%	8,86%	12,26%	31,07%	16,26%	29,00%

Evolution du GMP du SAAD sur les trois dernières années



Nous constatons une légère baisse du GMP sur 2019.

Ce GMP confirme l'activité du SAAD, tournée depuis quelques années vers l'accompagnement des personnes situation de handicap.

C. Evolution de l'activité du SAAD

Nombre de personnes accompagnées et heures facturées

	Nombre de personnes accompagnées	Nombre d'heures prestataire réalisées	Nombre d'heures moyennes réalisées par bénéficiaire
2017	893	212 791	238.29
2018	824	204 281	248.60
2019	801	191 142	238.62

Nombre de bénéficiaires par financeurs

	2017	2018	2019
APA	461	475	448
ASL	94	111	90
PCH	62	60	37
CNAV	45	41	45
Plein tarif	173	109	143
Autres	58	28	38
Total	893	824	801

Evolution du nombre de bénéficiaires :

- ✓ Baisse de 7,72 % entre 2017 et 2018
- ✓ Baisse de 2,79 % entre 2018 et 2019

Répartition des heures par financeurs

	2017	2018	2019
APA	106 677	101 739	102 241
ASL	26 609	24 255	21 068
PCH (dont ULS subvention)	58 363	58 333	42 782
CNAV	3 430	2 781	2 217
Plein tarif	14 410	15 577	18 891
Autres	3 302	1 646	3 943
Total	212 791	204 281	191 142

L'activité a connu en 2019 une baisse d'environ 9,43%.

87 % du total des heures réalisées en 2019 par le SAAD relèvent du Conseil Général.

Les chiffres ci-dessus comprennent des heures enregistrées à taux plein en attente d'accords PCH reçus en 2020. Ce retard relativise l'analyse de la baisse du nombre d'heure de PCH entre 2018 et 2019 car ces accords représentent chacun de nombreuses heures.

On peut par ailleurs constater une baisse d'environ 13 % des heures effectuées dans le cadre de l'Aide Sociale.

D. Plateforme de nuit unité logement spécialisée (ULS HEROLD)

Nombre d'heures réalisées en 2019 : 3 650 heures ont été réalisées sur l'Unité Logement Spécialisé Hérault.

Soit 10 heures par nuit : (10 x 365) = 3 650 heures
Compte tenu du fonctionnement financier de l'ULS, seules (7 x 365) = 2 555 heures ont été facturées.
Les heures non facturées sont payées sous la forme de dotation.

Dans le cadre de l'accompagnement des locataires de l'ULS, si besoin la Fondation apporte aux locataires une aide dans leurs différentes démarches relatives à leur maintien à domicile et à leur insertion socio-professionnelle.

La plateforme de nuit assure aux résidents en situation de handicap un maintien à domicile optimal et sécurisé.

E. L'ergothérapeute

Bilan de l'activité de l'ergothérapeute de la Fondation en 2019

ACTIVITE	TOTAL
Bilan-évaluation initiale	155
Réévaluation	73
Essai de matériels	359
Conseil - Prévention	192
Préconisation - ergothérapeute	37
Nombre de clients	379
Visites à domicile	816

a) Présentation

L'ergothérapeute exerce auprès des personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Il participe au maintien à domicile.

La majorité de ces personnes vivent seules, les autres vivent avec leur conjoint ou des personnes de leur famille.

L'ergothérapeute travaille auprès de l'ensemble des personnes accompagnées par le SPASAD.

Il intervient à partir de signalements qui sont faits par différentes personnes intervenant auprès du bénéficiaire. Ces personnes sont le bénéficiaire lui-même mais peuvent être également, sa famille, le voisinage ou des professionnels de son entourage : médecin traitant, évaluatrice de l'APA, professionnels de la Fondation (Coordinatrice de soins, responsable de secteur, IDE, AS, AD).

Le signalement peut être fait dans le cadre d'une nouvelle prise en charge, d'une réévaluation, d'une dégradation de l'état de santé ou lorsqu'un intervenant nous interpelle sur une difficulté rencontrée dans le cadre de sa pratique professionnelle.

Suite au signalement, l'ergothérapeute prend contact avec le bénéficiaire. Il effectue une évaluation globale de la personne dans son milieu de vie pour objectiver les situations de handicap. Ainsi l'ergothérapeute met la personne en situation dans des activités de la vie quotidienne (toilette, repas, habillage, déplacements...).

De cette évaluation découle des préconisations qui peuvent être variées : conseils sur l'aménagement du domicile, essai et mise en place d'aides techniques, prévention des escarres, prévention des chutes etc. La mise en place des préconisations se fait avec l'aval du bénéficiaire.

Le suivi ergothérapeutique est conservé dans un volet du dossier de soins du bénéficiaire. Les interventions chez les bénéficiaires sont donc ponctuelles ; elles répondent à une problématique donnée.

L'ergothérapeute est également amené à former les professionnels intervenant au domicile ainsi que l'entourage du bénéficiaire. Les formations portent essentiellement sur la manutention et l'utilisation d'aides au transfert. Elles se font souvent dans le cadre d'une nouvelle prise en charge ou d'une dégradation de l'état de santé du bénéficiaire.

b) Liens avec les partenaires

1- *Du secteur médical*

L'ergothérapeute travaille en équipe pluridisciplinaire avec les professionnels de la Fondation Maison des Champs mais également avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne au domicile. Ces personnes sont, principalement, le médecin traitant et le kinésithérapeute. Il y a aussi la pédicure-podologue, les services de rééducation (MPR et SSR), le réseau SLA.

2- *Du secteur social*

L'ergothérapeute est en lien avec les professionnels du secteur social : assistante sociale, équipe de l'APA, la MDPH, l'AFM. Cette collaboration a pour but, principalement, de monter des dossiers de demande de financement des aides techniques préconisées.

3- *Autres*

Afin de mettre en place les préconisations d'aides techniques, l'ergothérapeute fait appel à des revendeurs de matériel médical.

L'ergothérapeute est en contact avec les bailleurs sociaux. Il les sollicite principalement pour l'aménagement des sanitaires : salle de bain et WC.

4. LES RESSOURCES HUMAINES

Mouvements du Personnel :

		2018		2019	
		Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
CDI	Encadrement	-	-	1	-
	Administratifs	1	2	1	-
	Intervenants	4	23	16	18
	TOTAL CDI	5	25	18	18
CDD	Encadrement	-	-	-	-
	Administratifs	-	-	-	-
	Intervenants	69	68	70	91
	TOTAL CDD	34	34	51	51
	Administratifs	-	-	-	-
	Intervenants	35	34	19	40
	TOTAL CAE	35	34	19	40
TOTAL	74	93	88	109	

Effectif au 31 décembre 2019 :

	2018		2019	
	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques	ETP
CDI	140	118,94	142	109.81
CDD	58	32,65	47	24,4
TOTAL	198	151,29	189	134.21

Formations :

Intitulé formation	Nb d'heures/personne	Nombre de personnes	Nb d'heures de formation
LES PREMIERS SECOURS	7	13	91
FORMATION DE FORMATEUR	14	2	28
EXCEL INITIATION	14	1	14
BILAN DE COMPETENCES/CPF	24	1	24
FORMATION MANAGEMENT	42	1	42
RGPD	7	1	7
PRATIQUES COMMERCIALES	7	4	28
LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP ET DE LA DEPENDANCE	7	11	77
ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FIN DE VIE	14	22	308
L'HYGIENE CORPORELLE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE A SON DOMICILE	7	5	35
AIDE A LA TOILETTE	7	11	77
LA MALADIE D'ALZHEIMER	7	19	133
LA PREVENTION DE LA DENUTRITION CHEZ LES PERSONNES AGEES	7	17	119
ALIMENTATION, REPAS, NUTRITION, ADAPTE AUX PERSONNES AGEES	7	3	21
MANUTENTION ET PREVENTION DES TMS	7	8	56
GERER SES EMOTIONS	14	9	126
LA SANTE, LES MALADIES CHRONIQUES ET LE VIH	7	9	63
L'HYGIENE CORPORELLE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE A SON DOMICILE	7	7	49
ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS LES GESTES DU QUOTIDIEN	7	2	14
CONNAISSANCE DU SECTEUR MEDICO SOCIAL	7	3	21
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE ET REFECTION DU LIT	7	4	28
ENTRETIEN DU LINGE	7	8	56
LA CONNAISSANCE DU SECTEUR MEDICO SOCIAL ET LA REGLEMENTATION	7	12	77
LA PREPARATION DE REPAS ADAPTES	7	6	42
LA PREVENTION DES RISQUES ET LA SECURITE A DOMICILE	7	8	56
LA SECURITE DU DOMICILE ET LA PREVENTION DES RISQUES	7	11	77
LE TRAVAIL EN EQUIPE PLURI-DISCIPLINAIRE	7	14	98
LES BESOINS NUTRITIONNELS DE LA PERSONNE AGEE	7	18	126
LES FINANCEURS PUBLICS DU MAINTIEN A DOMICILE	7	7	49
LES PRATIQUES ECO-RESPONSABLES DANS L'INTERVENTION A DOMICILE	7	9	63
LES REGLES D'HYGIENE A DOMICILE	7	39	273
SECURITE DU DOMICILE ET PREVENTION DES RISQUES	7	9	63
TOTAL GENERAL		294	2341

CONCLUSION

Les deux tiers des interventions du SAAD, AADom Solidarité 75, porte sur l'aide et l'accompagnement aux personnes âgées, près d'un tiers de l'activité concerne les personnes en situation de handicap.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile a pour mission de prendre en charge les bénéficiaires et notamment les plus fragiles qui cumulent souvent santé dégradée, isolement social et faibles ressources de manière globale, mission réalisée notamment grâce aux partenaires et ressources internes à la Fondation Maison des Champs mais aussi grâce aux partenaires extérieurs avec lesquels les liens sont constants.

La politique des ressources humaines menée par le SAAD participe largement à la mise en adéquation de la répartition des effectifs aux besoins d'accompagnement et au soutien des professionnels à travers de nombreuses actions de formation.

Le SAAD de la Fondation Maison des Champs a pour objectif de réaliser une activité annuelle fixée à 215 000 heures. Pour 2019 le tarif du SAAD est fixé à 22.70 €.

Dans le cadre du CPOM, d'autres objectifs sont également fixés tels que l'amélioration de l'utilisation de l'outil de télégestion afin d'atteindre un taux minimum de 80 % de prestations enregistrées via le système de télégestion.

Un autre objectif majeur destiné à augmenter le niveau d'activité du service est la consolidation et le développement des partenariats en particulier avec les structures associatives d'accompagnement des personnes vivant avec un handicap.

L'ambition du SAAD est également de développer et consolider la qualité de l'offre de service rendu aux usagers notamment en collectant la parole des personnes accompagnées, d'optimiser le suivi des cas complexes ainsi que de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires dans la réalisation et réévaluation de leur projet de vie.

Un plan d'action a été établi par la directrice du service, au premier trimestre de l'année 2020. Ces principaux axes ciblent le suivi de la modulation, du taux de correction, la gestion des créances, les évaluations des PA, la réponse aux premières demandes, la coordination des actions du SPASAD, le suivi de l'effectivité, la consolidation et le développement des relations avec les partenaires extérieurs.